



En l'an mil huit cent trente quatre et le deux
du mois d'octobre, pardevant nous Prosper Hyaisette
Cardieu notaire royal à la résidence de St Etienne,
arrondissement de St Etienne, département des
basses Alpes, avec témoins soussignés; a
comparu sieur Joseph Barthélemy Gaubert,
fils à feu Joseph propriétaire cultivateur
demeurant et domicilié en la commune
d'Augier, lequel a rendu à sieur Claude
Gaubert propriétaire cultivateur demeurant
et domicilié à Maffougane présent et
acquant: toute une propriété de terre
dont partie labourable et partie en hermes
et partie en bois, qu'il possède au dit Maffougane
quartier des Clausie confrontant du levant
Jean Clément, du midi Jean Joseph Girard
du couchant, François Gaubert, et du nord
Chemin, cette vente est faite et consentie
moyennant le prix et somme de huit
cents francs, laquelle somme le dit

Gaubert vendeur déclare renvoyer tout
présentement au vu de nous notaire et
témoins dont quittance. Laquereux entrera en
possession et jouissance de la dite propriété de
terre vendue dès ce jour, sans aucune réserve
et payera les impositions de l'année prochaine
et pour la sûreté du dit sieur Claude Gaubert
le dit Joseph Barthélemy Gaubert a

à Mallefougare affecté et spécialement hypothéqué toute une
approuvant le campagne et son tenement en terre
renvoiet deux

Caltes et incultes qu'il possède au quartier du
mots ruyés qu'il
pas de Bernard à Mallefougare et la même

qu'il a acquise de sieur Joseph François Nicot
de cruiz par acte de ce jour reçu par nous
lequel sera présenté à l'enregistrement en
même tems que le présent, laquelle
campagne il soumet à justice

Dont acte fait et lu aux parties à Cruiz
dans la maison de sieur Joseph François
Nicot, propriétaire sans profession et en

sa présence et celle de sieur Antoine
saurat garde forestier domicilié et
demeurant tous les deux au dit Cruil
témoins requis et signés avec le dit sieur
Claude Gaubert et nous notaire le dit
Gaubert vendent a déclaré en le savoir
de ce par nous enquies et requis, Claude
Gaubert. Yb. Niot saurat Cardieu et
Emigiste à St. Etienne le deux octobre
1834 à f. 38. V. l'are pre re quarante
six francs vingt centime dixième
Compris j'usard.

Collationné
Cardieu J. H. E.

Gaubert et Gaubert
Vente